



Beckman Coulter France SAS – 2024 Index Egalité Professionnelle femmes-hommes

Conformément à son obligation légale, Beckman Coulter France publie en 2025 son index sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Notre entreprise obtient le score de 86/100 au titre de l'année civile 2024. Ce score est calculé au regard de 5 indicateurs définis pas la loi, de la manière suivante :

- Ecart de rémunération : 31/40
- Ecart de taux d'augmentations individuelles (sans distinction par métier, niveau hiérarchique ou ancienneté) : 20/20
- Ecart de taux de promotions : 15/15
- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité ou adoption (indépendamment des augmentations perçues en amont du départ en congé) : 100% sur l'année 2024
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

Les modalités de calcul de l'index égalité professionnelle en France sont spécifiques et ne remettent pas en cause les actions en faveur de l'égalité salariale entre femmes et hommes mises en place par le groupe Danaher.

Ce résultat nous encourage néanmoins à aller plus loin dans notre engagement en faveur de l'égalité professionnelle, par le biais d'un plan d'actions spécifiques.